

LA FORMATION : ses ENJEUX son DÉROULEMENT et le PASSAGE DU PERMIS DE CONDUITE

L'enjeu de la formation à la conduite ne peut pas se limiter au simple mode d'emploi du véhicule au moyen d'une transmission de connaissances techniques nécessaires mais néanmoins insuffisantes.

Le futur conducteur reste avant toute chose un citoyen qui doit réfléchir à son rôle dans la société ainsi qu'à son comportement au milieu des autres usagers de la route (piétons, 2 roues...) avec lesquels il doit la partager en tenant compte de leur différence de comportement et de vulnérabilité.

Ce niveau de compréhension aura pour intérêt de permettre la mobilisation de chacun à analyser sa conduite, ce qui l'influence et l'organise parfois à son insu.

Le savoir-être, le savoir, le savoir-faire et le savoir devenir sont les étapes à appréhender afin d'acquérir un niveau de compétences qui permettra une conduite en adéquation avec les valeurs de notre société.

Ces étapes seront analysées et notées lors des examens de code et de conduite :

La formation de code sera assurée par multi-support : outil en ligne, test à l'agence et cours en présentiel. Les cours de théorie de la conduite seront traités lors des cours : garantie d'une qualité de formation.

La formation « accélérée » alternera simultanément les cours et tests de code ainsi que les leçons de conduite.

La formation conduite se déroulera en circulation active précédée de l'évaluation de départ (réf procédure d'évaluation)

L'inscription à l'examen de code peut être faite par vos soins sur les sites des organismes agréés par l'état (redevance 30 €). Il est également possible de passer par le service gracieux de l'auto-école. Aucun frais ne sera perçu par l'école de conduite pour ce service, seuls les frais de redevance pour l'organisme seront versés(30€), l'auto-école se chargera alors de régler l'organisme.

Les bilans de compétences seront effectués, le 1^{er} à mi-parcours du volume d'heures évalué lors de l'évaluation de départ, le deuxième sous forme d'examen blanc en fin de formation. Tout autre bilan peut être réalisé à la demande du candidat.

Concernant l'examen de conduite, des places d'examens sont attribuées à l'établissement d'enseignement en fonction de la réglementation en cours.

L'expert (l'inspecteur du permis de conduire) aura pour tâche l'évaluation et la validation des compétences évoquées ci-dessus. L'examen est noté en points. Pour être reçu le candidat doit obtenir 20 points. L'examen se déroule sur 32 minutes décomposées en plusieurs phases :

Il évaluera vos connaissances et votre maîtrise du véhicule, votre façon d'appréhender la route, la façon de partager l'espace avec les autres usagers , l'autonomie au volant, la prise de conscience du risque, les capacités à conduire en respectant l'environnement et enfin la courtoisie au volant

Un enseignant de l'établissement sera présent lors de votre prestation.